



ZAE LES JANES BASSES
 4 RUE DU CHARDONNAY
 34800 CLERMONT L'HÉRAULT
 04 67 96 17 96



du mercredi 9 janvier au mardi 19 février 2019

SOLEDDES

Chasse Pêche
Paci

Vêtements
 et
 chaussures

Jusqu'à
 - 50 %

Des hauts cantons à la mer,
La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Représentant l'Association et
Directeur de la Publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 15 64 46

Impression :
Impact imprimerie
483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0719G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos
et des textes interdite

Ressources graphiques :
Freepik.com



Comme vous pourrez le constater dans les pages qui suivent, l'actualité cynégétique de cette fin d'année 2018 a été très intense. Avec notamment la réforme de la chasse, dont nous évoquons les principaux points : baisse du prix de la validation nationale du permis de

chasser, gestion adaptative des espèces, police de la ruralité, remise à plat des dégâts.

Une réforme lourde qui avance à petits pas. La baisse de la redevance cynégétique nationale a été adoptée par les députés lors de l'examen du projet de loi des finances pour 2019.

La gestion adaptative suscite des tensions avec les écolos, qui savent pertinemment que ce concept va permettre de prolonger la chasse des oies en février. Réponse dans quelques jours...

La police de la ruralité, qui sera constituée à partir des effectifs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de l'Agence Française pour la Biodiversité, devrait répondre aussi bien à l'attente des chasseurs qu'à celle des pêcheurs et des maires ruraux.

Enfin la gestion des dégâts va être revue, dans le cadre d'un comité de lutte couplé à une mission parlementaire qui devrait déboucher sur une remise à plat d'un système qui est aujourd'hui difficilement supportable pour les chasseurs.

Entre temps, Nicolas Hulot a jeté l'éponge, remplacé par François de Rugy. Au début, le nouveau ministre nous a un peu vexé avec les quotas. Mais lorsque les antis ont fait le forcing pour demander l'interdiction de la chasse le dimanche, il a eu cette répartie plutôt rassurante : « *je n'ai pas été nommé ministre pour supprimer la chasse* ».

Sur ces propos de bon augure, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne fin de saison de chasse, remplie d'amitiés et de passion.

Votre Président, Jean-Pierre Gaillard

Le Président, les membres
du Conseil d'Administration et
le personnel de la Fédération vous
présentent leurs meilleurs vœux.



La réforme de la chasse française sur les rails

Avec un permis national à moitié prix, cette réforme ambitieuse devrait relancer nos effectifs et redonner à la chasse toute sa place au cœur de nos territoires ruraux.

Il s'agit d'abord et avant tout, d'une réforme pour développer la chasse. C'est également une réforme globale qui, au-delà des flux financiers redistribués différemment, doit permettre, notamment, de responsabiliser les territoires dans la gestion des dégâts de grand gibier. Elle s'accompagne de simplifications administratives pour mieux gérer le permis de chasser. Elle donne également une autonomie financière aux fédérations régionales pour développer l'expertise scientifique et écologique de la chasse française. Avec sa mesure phare d'un permis national à moitié prix, elle permet enfin de rendre du pouvoir d'achat aux chasseurs tout en maintenant dans sa forme actuelle le permis départemental.

Un rendez-vous historique

Le lundi 27 août fut une journée historique pour la chasse française. En fin d'après-midi, le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs était reçu à l'Élysée par le Président de la République. Willy Schraen était accompagné du vice-président Alain Durand, du trésorier Pascal Sécula et du lobbyiste Thierry Coste.

Aux côtés d'Emmanuel Macron, le Ministre de la transition écologique Nicolas Hulot, du Secrétaire d'État Sébastien Lecornu et de François Patriat, Sénateur de Côte d'Or, président du groupe La République en Marche au Sénat.

Le permis national à 200 euros

Le Président de la République a validé le permis national à 200 euros dès la saison 2019-2020, conformément à la proposition de la FNC, votée à l'Assemblée Générale de mars 2018 à 92 % par les présidents des fédérations départementales

des chasseurs. Le permis départemental reste lui inchangé.

La gestion adaptative des espèces

À la demande de la FNC, la France rentre résolument dans la gestion adaptative dès cette année sur 6 espèces : l'oie cendrée, le courlis cendré, la barge à queue noire, le fuligule milouin, la tourterelle des bois et le grand tétaras.

Le Président de la République a confirmé ses engagements du début de l'année concernant la régulation des oies cendrées en février 2019 avec un quota de 5 000 oies. Le gouvernement finalise les négociations diplomatiques sur ce point.

Une police de la ruralité

Le Président de la République a également validé la mise en place d'une police de la ruralité, de la nature et des territoires qui répond à une vraie attente des chasseurs, des pêcheurs et des maires ruraux. Emmanuel Macron a affiché sa

volonté de créer un nouvel organisme, avec une priorité sur la police de proximité dans les départements, à partir des effectifs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Une remise à plat des dégâts

Le Président de la République a répondu favorablement à notre proposition de remise à plat des dégâts en France, qui provoquent des insatisfactions de la part des agriculteurs comme des chasseurs.

Emmanuel Macron a clairement demandé à la FNC de formuler des propositions concrètes sur l'éthique de certaines pratiques de chasse, en intégrant la souffrance animale. Concernant la chasse à courre, la FNC a formulé une proposition qui a été intégralement acceptée par le chef de l'État. Enfin, le Président de la République a validé la demande de trouver une solution pour cesser l'engrillagement en France.



Le bureau de la FNC reçu par le président de la République en présence du sénateur François Patriat.

Thierry Coste, le chasseur qui murmure à l'oreille des Présidents de la République

Conseiller politique de la Fédération Nationale des Chasseurs, Thierry Coste bourlingue depuis plus de vingt ans dans le monde de la chasse. C'est lui qui est accusé d'avoir poussé Nicolas Hulot à la démission de son ministère. Mais le lobbyiste des chasseurs s'en défend...

Thierry Coste est le lobbyiste des chasseurs, autrement dit celui qui influe sur les décisions politiques (lois, règlements...) au bénéfice de la chasse. Et ce n'est pas d'aujourd'hui. Il conseillait de manière très confidentielle Jacques Chirac lorsque celui-ci était Président de la République, tout en émergeant en 2002 en tant que directeur de campagne de Jean Saint-Josse lorsque ce

dernier fut candidat à l'élection présidentielle. Depuis, pour le compte de la FNC, il a murmuré à l'oreille du Président Sarkozy, puis à celle du Président Hollande, et aujourd'hui à celle de Macron. On l'a même surpris en 2015 tutoyant Macron et même lui faire ostensiblement la bise lorsque celui-ci s'était pointé au congrès de la FNC pour dire tout le bien qu'il pensait de la chasse.

la chasse. Nicolas Hulot était là, mais il n'a semble-t-il pratiquement pas pipé mot, dans la mesure où c'était le Secrétaire d'État Sébastien Lecornu qui avait en charge le dossier chasse.

Le lendemain matin, Nicolas Hulot annonçait sa démission au micro de France Inter, en prétextant qu'il n'avait pas apprécié la présence de Thierry Coste la veille autour de la table.

« Je n'ai pas vu un homme sur le départ », s'est étonné le Président de la FNC Willy Schraen. « Nous n'étions pas d'accord sur tout, mais les choses se sont relativement bien passées, y compris avec Nicolas Hulot, il n'y a pas eu de problème particulier ».

De son côté, Thierry Coste boit du petit lait, mais le personnage est bien trop malin pour épingle publiquement l'ex vedette d'Ushuaïa à son tableau de chasse. « En dépit des intérêts divergents que nous défendons, on s'est toujours respecté », nous a confié le lobbyiste des chasseurs. « Je n'ai pas compris cette démission dans la mesure où Hulot avait obtenu des compromis. Je pense plutôt que le dossier chasse a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. »



Thierry Coste, l'homme d'influence de la chasse française.

Notre lobbyiste est dans tous les coups

Son cabinet de travail, situé rue de Varenne, dans le 7^e arrondissement de Paris, à deux pas du Palais-Bourbon et de Matignon, lui permet d'arpenter quasi quotidiennement les allées du pouvoir.

Le 27 août dernier, il faisait partie de la délégation des chasseurs reçue à l'Élysée par le Président de la République pour caler les derniers arbitrages de la future loi sur

ET SI C'ÉTAIT BRIGITTE BARDOT ?

Et si les attaques très médiatiques de BB contre Nicolas Hulot avaient contribué à sa démission ? Quelques jours avant, sur les réseaux sociaux, l'ex star de cinéma avait traité Nicolas Hulot de "trouillard de première classe" et de "type qui ne sert à rien". Par la suite, au lendemain d'une interview dans laquelle elle avait éreinté le Ministre de l'Écologie, elle avait affirmé dans un tweet avoir reçu un appel « d'un Nicolas Hulot en rage », « la traitant de lâche, de mielleuse vis-à-vis du Président Macron ».

Enfin, le jour où Nicolas Hulot a démissionné, BB s'est fendue de la déclaration suivante : « C'est bien. Il était temps. Je pensais au début qu'il serait efficace mais je me suis trompée ».

De son côté Bougrain Dubourg a téléphoné à son ami Hulot après sa démission : « Il était effondré par la manière dont le Président Macron avait pris position en faveur des chasseurs », confesse le président de la LPO. Et si c'était ça la véritable raison de la démission de Hulot...

RMC RADIO BRUNET 27 AOÛT 2018

Eric Brunet : « Macron à raison de tendre la main aux chasseurs, ce sont les premiers écolos de France ».



Après Nicolas Hulot, François de Rugy au ministère

François de Rugy a succédé à Nicolas Hulot au Ministère de l'Écologie. Aussitôt, la FNC a salué la nomination d'un "pragmatique". Un peu vite semble-t-il, puisque sa première décision a été d'abaisser par arrêtés les quotas pour les chasses traditionnelles (glu, filets...) pour la saison 2018-2019.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'au Ministère de l'Écologie, François de Rugy a mal commencé. Il a manqué magistralement ses débuts en signant des arrêtés, fixant pour la saison 2018-2019, les quotas d'oiseaux dont la capture est autorisée selon des modes de chasses traditionnelles en abaissant arbitrairement, sans la moindre concertation avec la FNC, ces quotas de 2 à 10 fois moins.

Ce prélèvement admis par la directive et confirmé par la jurisprudence est de 1 % maximum de la mortalité naturelle évaluée chaque année sur les populations des différentes espèces. La FNC s'est étonnée qu'après la validation du chef de l'État du principe de gestion adaptative, la première décision du ministre de Rugy va exactement à l'inverse de ce nouveau principe de fonctionnement.



La chasse traditionnelle des grives à la glu, qui se pratique en Provence, est déjà soumise à des quotas infimes que le ministère veut encore revoir à la baisse.

Il a bafoué ouvertement l'avis rendu le 24 juillet 2018 à une très large majorité par le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, qui avait proposé la reconduction des quotas de 2017-2018.

Des prélèvements sélectifs et limités

La définition de ces quotas est pourtant fondée scientifiquement et juridiquement. Les chasses traditionnelles des grives, des alouettes et des vanneaux se pratiquent en effet dans le strict respect de la directive européenne sur la protection des oiseaux. Les prélèvements des chasseurs sont astreints à des obligations de déclaration et de contrôle qui ont toujours permis de prouver que ces modes de chasse étaient à la fois sélectifs, et limités à de très faibles quantités d'oiseaux.

En effet, les chasses traditionnelles répondent à des quotas directement liés à la population globale de chaque espèce. Elles sont l'illustration même de la gestion adaptative que l'État souhaite mettre en place. Le choix politique de la baisse de ces quotas ne peut que faire penser au retour d'un passé douloureux et idéologique, qui a vu s'affronter, de façon stérile, la chasse et les milieux de la protection de la nature dans lesquels le ministre semble avoir des relations privilégiées.

LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS !

Une délégation de la FNC a été reçue par François de Rugy le mardi 2 octobre. Le ministre a décidé de créer immédiatement un groupe de travail entre ses services et ceux de la FNC sur cette problématique des quotas. Force est de constater que sur ce coup là, le Ministre a vraiment mis la charrue avant les bœufs.



François de Rugy a-t-il créé un groupe de travail pour revenir sur ses arrêtés d'abaissement des quotas ? La réponse est pour bientôt.

Permis moins cher : les clarifications du Président de la FNC

Nous aurons, à partir de la saison 2019/2020, une validation nationale à 200 €, sans aucune autre taxe, sans aucun autre timbre ! Ce permis permettra de chasser partout sur le territoire national, et de pratiquer tous les modes de chasse sans aucun ajout supplémentaire.

Évidemment les coûts locaux d'adhésion à une société de chasse ou une chasse privée n'entreront pas dans ces 200 €. Ceci est déjà le cas aujourd'hui, partout où les chasseurs se déplacent avec une validation nationale, mais je le redis clairement, pas de timbre grand gibier à prendre en plus des 200 €.

Permis départemental : pas de changement

Du côté du permis départemental, il n'y aura aucun changement. C'est à dire que c'est bien toujours la fédération départementale qui en fixera le prix, ainsi que le prix de son timbre dégâts. Même si une écrasante majorité de chasseurs semblent satisfaits, j'entends et je lis parfois quelques propos qui ne me conviennent pas, ou disons-le clairement, qui sont instrumentalisés par des intérêts politiques qui n'ont rien à faire dans la chasse. Par ailleurs je sais que certaines personnes issues du monde cynégétique ont lancé une polémique sur cette proposition de la chasse française, en reprochant à ce projet de ne pas satisfaire tous les chasseurs par une baisse de leur permis. Soyez déjà assuré que le prix de 200 € ne sera jamais un permis de riches ! Pour ces derniers, 200, 400, 800 €... Ce n'est sûrement pas un problème quand on peut se payer régulièrement des journées de chasse qui coûtent pour une seule prestation bien plus que cela.

Possibilité de payer en plusieurs fois

Par contre à 200 €, c'est le rêve enfin accessible pour tous les chasseurs, même les plus modestes. Cette mesure sera d'ailleurs associée d'un paiement fractionné validé par l'État, ce qui devrait permettre à un plus grand nombre d'entre vous d'y accéder. Cette mesure sera également utilisable pour les permis départementaux. N'oubliez pas non plus que ce permis correspond à la demande des plus jeunes

générations, qui souhaitent pouvoir enfin profiter d'une mobilité accrue par la baisse des coûts fixes de la chasse. C'est donc le permis de l'avenir qui vient de voir le jour, et qui risque de séduire rapidement de très nombreux chasseurs jeunes et moins jeunes, qui vont pouvoir aller chasser dans la famille ou chez des amis. Cette mesure doit répondre aussi à notre objectif de développer la chasse et de favoriser la mobilité pour mieux contribuer à la régulation des sangliers.

Les dégâts de sanglier, notre talon d'Achille !

Au cours des négociations avec le Gouvernement et avec le Président de la République, vous avez été nombreux à entendre parler d'un projet de permis unique. Nous avons regardé de près ce scénario car l'Élysée et Sébastien LECORNU étaient prêts à aller dans ce sens.



Pour Willy Schraen, le permis national à moitié prix devrait permettre de mettre un terme à la baisse des effectifs de chasseurs.

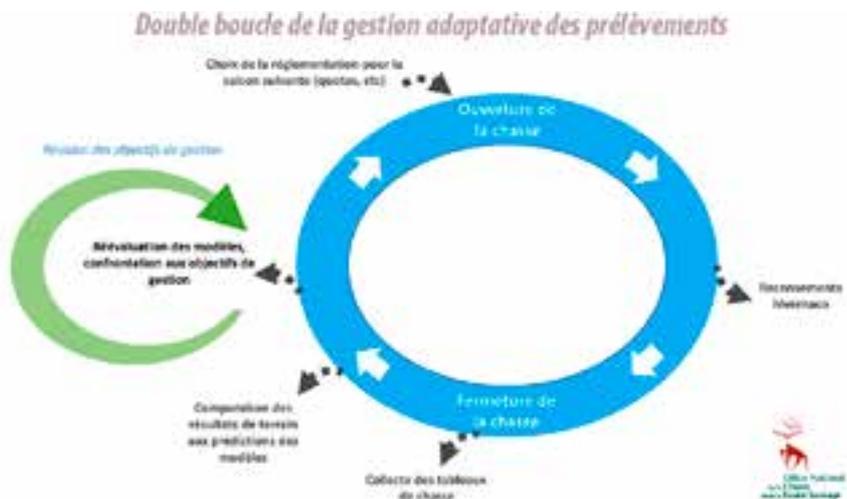
Après réflexion, suite à de nos nombreuses réunions avec le Secrétaire d'État, la FNC a refusé cette solution pourtant séduisante. Pourquoi ? Parce que l'enveloppe globale des dégâts de sangliers atteint aujourd'hui 60 millions d'euros et celle-ci pourrait s'accroître avec l'augmentation du prix des céréales qui devrait encore monter significativement dans l'avenir. Or, les dégâts de sangliers, c'est notre Talon d'Achille d'un point de vue financier ! Dans la situation actuelle, mettre un permis qui supprimait toute marge de manœuvre financière pour les fédérations, aurait

conduit la chasse française à une prise de risque maximum dans de nombreuses fédérations. C'est pourquoi parallèlement à cette réforme, il y a maintenant une réelle urgence à remettre totalement à plat le système d'indemnisation des dégâts de gibier qui étouffe la chasse en l'empêchant de se réformer totalement, et qui mécontente également le monde agricole.

Gestion adaptative, police de la ruralité : deux autres axes de la réforme

La gestion adaptative consistera à redéfinir cycliquement les prélèvements d'une espèce en fonction de l'état de sa population. Elle concernera, dans un premier temps, des espèces que l'on ne peut plus chasser, comme le courlis cendré, la barge à queue qui font l'objet de moratoires, ou l'oie cendrée dont on réclame la prolongation de la chasse en février depuis plusieurs années. Mais elle concernera aussi des espèces que l'on risque à terme de ne plus pouvoir chasser, comme la tourterelle des bois, le fuligule milouin et le grand tétaras.

Dans le cas d'espèces exploitées, le processus de gestion adaptative cherche à améliorer la connaissance de l'espèce et à évaluer l'impact du prélèvement, pour ajuster au mieux la définition des quotas. Idéalement un suivi des populations et des prélèvements sont effectués chaque année, afin de définir la réglementation pour la saison suivante. Avec l'amélioration graduelle des connaissances, la gestion devient ainsi plus précise et efficace.



Le fonctionnement en "double boucle" de la gestion adaptative des prélèvements : les données collectées chaque année sont utilisées pour définir la réglementation cynégétique de la saison suivante (boucle bleue), en fonction des objectifs de gestion révisés collectivement à intervalle de quelques années (boucle verte). D'après Guillemain & Bacon, Alauda, en préparation.

Des interprétations divergentes

Cette approche, consistant à permettre des prélèvements sur des espèces en fonction de l'état de leur population, peut paraître de bon sens mais les interprétations sont divergentes entre les associations de protection de la nature et les chasseurs.

Les uns ne voient pas forcément la même chose que les autres derrière ce concept : l'opportunité de diminuer la pression de chasse pour les premières, celle d'allonger la liste des espèces chassables pour les seconds.

Pour Jean-Pierre Gaillard, « la gestion adaptative permettra une plus grande souplesse pour autoriser non pas plus d'espèces chassables, mais un peu de chasse pour certaines espèces et non pas des moratoires et des interdits ».



Ce n'est pas parce qu'on interdira la chasse de la tourterelle des bois que les populations se reconstitueront pour autant. Par contre, dans le cadre de la gestion adaptative, les chasseurs devront d'abord comptabiliser pour adapter ensuite leurs prélèvements en conséquence.

VERS UNE POLICE DE LA RURALITÉ

Dans le cadre de cette réforme de la chasse, le Secrétaire d'État Sébastien Lecornu a annoncé la création d'un nouvel établissement public fusionnant l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

« Dans chaque département, l'idée est d'arriver à un effectifs minimum de 10 agents pour rendre exécutoire la police de l'eau, de la chasse, de l'environnement, la lutte contre le braconnage et la chasse illégale », a expliqué le représentant du gouvernement.

Peut-être une dérogation pour les oies en février

Un projet de loi prévoit sa mise en œuvre pour éviter des dommages agricoles.

Le projet, indique le Gouvernement, remédie “à une incomplétude de la transposition antérieure, en subordonnant, conformément au premier alinéa de l'article 9 de la directive, l'octroi de dérogations à la démonstration qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante que la chasse pendant la période interdite.”

État des lieux et nécessité de légiférer

La directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite “directive oiseaux”, concourt à la protection et à la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle établit un régime général de protection de toutes les espèces d'oiseaux. Il est notamment interdit :

- ▶ de tuer ou de capturer intentionnellement les espèces d'oiseaux protégées en vertu de la directive ;
- ▶ de détruire, d'endommager et de ramasser leurs nids et leurs œufs ;
- ▶ de les perturber intentionnellement ;
- ▶ de les détenir.

La directive autorise néanmoins la chasse de certaines espèces à condition que les méthodes de chasse utilisées respectent certains principes (utilisation raisonnée et équilibrée, chasse en dehors de la migration ou de la reproduction, interdiction de méthodes de mise à mort ou de capture massive ou non sélective).

L'article 9 de la directive 2009/147/CE prévoit des dérogations aux articles 5 à 8, s'il n'existe pas d'autre mesure satisfaisante pour les cas qui sont limitativement énumérés sous le paragraphe 1.

La dérogation prévue au a) de l'article 9, paragraphe 1, de la directive “oiseaux” n'a pas été transposée en droit interne. Elle permet de déroger au régime protecteur et de chasser les oiseaux relevant de la directive « pour prévenir les dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux ». La présente mesure entend transposer cette dérogation.

Objectifs poursuivis et option retenue

La présente mesure vise à remédier à la transposition incomplète de l'article 9 de la directive “oiseaux”.

CONSULTATION MENÉE

La consultation du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage a été engagée le 19 septembre 2018. Il a rendu un avis favorable le 27 septembre 2018.

Il est proposé d'aligner les termes de la transposition française sur les termes exacts de l'article 9 de la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, en ne reprenant toutefois pas les possibilités de dérogation techniquement inutiles en droit français (intérêt de la santé et de la sécurité publiques, intérêt de la sécurité aérienne, protection de la flore et de la faune).

Le projet remédie également à une incomplétude de la transposition antérieure, en subordonnant, conformément au premier alinéa de l'article 9 de la directive, l'octroi de dérogations à la démonstration qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante que la chasse pendant la période interdite. Cette condition est un préalable indispensable à l'examen d'une demande de dérogation.

Analyse des impacts de la disposition envisagée

La présente disposition se traduira par la modification de la rédaction de l'article L. 424-2 du code de l'environnement. Cette réforme permettra d'apporter un moyen complémentaire à ceux actuellement existants pour permettre l'examen de demandes de dérogation portant sur des espèces prolifiques qui causent des dégâts, tout en veillant à maintenir le bon état de conservation de ces espèces.



La transposition en droit français de la directive “oiseaux” devrait permettre de chasser l'oie, espèce prolifique qui provoque des dégâts, en février prochain.

Dégâts : des tensions entre la FNSEA et la FNC

Alors que Christiane Lambert, Présidente de la principale centrale syndicale des agriculteurs, soupçonne les chasseurs de favoriser la prolifération des sangliers, le Président de la FNC Willy Schraen avance des pistes de réflexion à partager avec le monde agricole et dénonce une surenchère médiatique de la FNSEA.

Juste avant l'ouverture générale de la saison de chasse, la présidente de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Christiane Lambert, a poussé un cri d'alarme médiatique contre la prolifération de sangliers dans les champs, en imputant en partie la responsabilité aux chasseurs auxquels elle demande de réguler d'avantage ce gibier.

« Nous avons trop de dégâts liés aux sangliers dans nos prairies, nos cultures, nos champs, nos vergers, nos vignes, partout. 700 000 sangliers ont été abattus la saison dernière, mais il y en a quatre millions. Plus ça va, plus il y a de sangliers. Moi je veux que les chasseurs, que je soutiens, puissent chasser, c'est à dire réguler les populations, quand il y a trop de sangliers, il faut en tuer plus », a déclaré Mme Lambert.

Interrogée sur ses « soupçons » envers des chasseurs qui favoriseraient cette prolifération, la présidente du syndicat agricole majoritaire a assumé : *« Je ne soupçonne pas, c'est une réalité. Il y a de l'élevage de sanglier, du lâcher de sanglier, de l'agrainage pour les maintenir à certains endroits ».*

« Ce que je constate, c'est que jamais il n'y a eu autant de sangliers présents, jamais il n'y a eu autant de dégâts, les agriculteurs en ont assez que leurs espaces soient la cour de récréation des chasseurs », a poursuivi Christiane Lambert.

La réponse de la FNC

Le Président de la FNC Willy Schraen, tout comme les présidents de fédérations, partagent les préoccupations du monde agricole. *« Une remise à plat du système d'indemnisation est nécessaire car cette question provoque*

de l'insatisfaction tant chez les agriculteurs que chez les chasseurs » reconnaît le président de la FNC.

En effet, l'indemnisation des dégâts représente en France une enveloppe de 60 millions d'euros par an payée intégralement par les chasseurs dont 30 millions environ d'indemnisation directe des agriculteurs, 15 millions pour la prévention des dégâts (pose de clôture, etc.) et 15 millions pour la gestion (estimateurs, etc.).

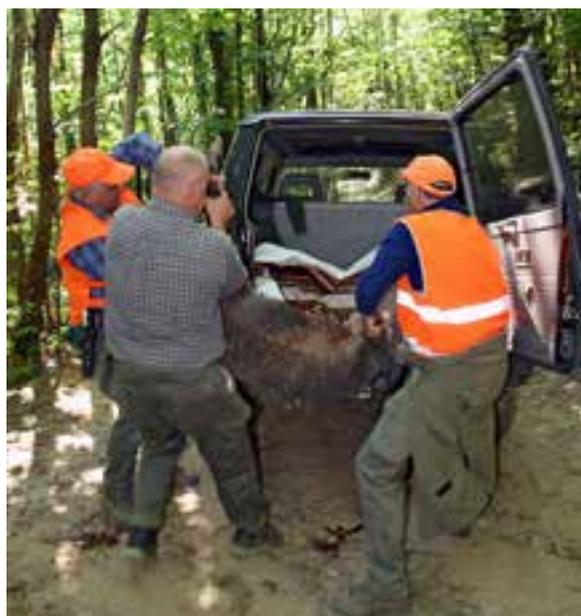
Pour financer ces enveloppes colossales, les fédérations départementales des chasseurs sont obligées de mettre en œuvre des dispositifs financiers comme le bracelet, le timbre grand gibier ou la contribution territoriale. Refuser ces outils remettrait en cause l'indemnisation des dégâts ! De la même façon, remettre en cause que la régulation soit assurée par les seuls chasseurs entraînerait la fin de l'indemnisation des dégâts par les chasseurs.

Par ailleurs, comme la FNSEA, la FNC est favorable à un renforcement de la chasse dans les zones à problème. C'est pour cela que la FNC, lors du dernier Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, a proposé l'extension de la chasse au sanglier au mois de mars, changeant ainsi le statut de l'animal uniquement pour ce

mois, le faisant passer de nuisible à espèce chassable. Toutes les dispositions réglementaires permettant à l'État de faire procéder à la destruction demeurent toute l'année, y compris en période de chasse. À noter cependant que l'efficacité de ces opérations est moindre que la régulation par la chasse.

Enfin, la FNC, dans le cadre de la réforme de la chasse, a finalisé une réflexion sur une boîte à outils à disposition des chasseurs pour encore mieux réguler le sanglier. Compte tenu de la sécheresse qui a sévi et touché durement les agriculteurs, il semble nécessaire de partager ces pistes avec le monde agricole.

« Nous attendons de finaliser notre réforme pour rouvrir le dialogue qui est indispensable. La surenchère médiatique reste stérile face aux difficultés » a conclu le président de la FNC.



Une des pistes envisagée par le gouvernement serait de faire évoluer au mois de mars le statut du sanglier de "nuisible" à "chassable", pour pouvoir prolonger la saison de chasse.

Dégâts : création d'un comité de lutte et d'une mission parlementaire

Le gouvernement vient de créer un comité de lutte contre les dégâts de grand gibier et a mis en place une mission parlementaire confiée conjointement au sénateur Jean-Noël Cardoux et au député Alain Péréa.

Il semblerait que les échanges entre Christiane Lambert (FNSEA) et Willy Schraen (FNC) ont été pris en compte par le gouvernement.

Pour le Ministre de l'Agriculture et le Secrétaire d'État à la Transition Ecologique, « 90 % des dommages agricoles causés par le grand gibier (sanglier mais aussi cerf et chevreuil) aux cultures et forêts sont concentrés sur 15 % du territoire national. Le niveau de ces dégâts est devenu localement insupportable pour l'agriculture et la sécurité routière », reconnaissent-ils.

D'où la création de ce comité de lutte contre les dégâts qui a été installé le 6 septembre dernier.

Qui fait partie du comité ?

Ce comité rassemble les responsables de la FNSEA, de l'APCA (chambres d'agriculture), de la fédération nationale des chasseurs, de la fédération des forestiers privés, du CNPF (Centre national de la propriété forestière), de la propriété privée rurale, de l'ONF (Office national de forêts), des communes forestières (FNCOFOR), de l'ONCFS

(Office national de la chasse et de la faune sauvage) et des administrations nationales concernées.

Quelles sont les premières pistes de travail ?

Ce comité de lutte contre les dégâts de gibier est chargé de définir les modalités opérationnelles et de faire des propositions.

Des mesures sont d'ores et déjà proposées par le gouvernement, à commencer par la responsabilisation complète des fédérations départementales de chasseurs, avec un élargissement de leurs compétences. Mais aussi la possibilité pour le préfet, en cas de défaillance des chasseurs, de déclencher des battues administratives à la charge des fédérations.

À noter que le fonds de péréquation nationale qui diluait les responsabilités sera supprimé.

« Nous nous fixons aujourd'hui l'objectif de réduction de moitié des dégâts d'ici 3 ans », a déclaré Sébastien Lecornu.



À droite, le sénateur Jean-Noël Cardoux Président du groupe d'étude sur la chasse au Sénat avec le député Alain Péréa, Président du Groupe d'étude sur la chasse à l'Assemblée Nationale. Les deux parlementaires se sont rencontrés dernièrement pour échanger sur les dégâts de grand gibier dans le cadre de la réforme sur la chasse.

UNE MISSION PARLEMENTAIRE

Dans le cadre de la réforme de la chasse le Président du Groupe Chasse au Sénat Jean-Noël Cardoux, va conduire une mission parlementaire, conjointement avec Alain Péréa co-président du groupe d'études Chasse et Territoires de l'Assemblée Nationale, pour définir les modalités opérationnelles du financement de l'indemnisation des dégâts de gibier.

L'objectif est d'associer, à cette réflexion, le monde agricole, les forestiers, les chasseurs et les services de l'État. La mission devra aussi faire des propositions pour améliorer la régulation du grand gibier et réduire les dégâts qu'il provoque sur les cultures et la régénération des forêts.



Un départ à la retraite honoré à la fédération

Le jeudi 11 octobre dernier, la Fédération avait organisé dans ses locaux une réunion conviviale, à laquelle assistaient l'ensemble du personnel fédéral et les membres du conseil d'administration, en l'honneur du départ à la retraite de Christine Angle, fidèle et assidue collaboratrice pendant 35 ans.

La Directrice Frédérique Longobardi s'est attachée à retracer la carrière de "Kinou", qui avait été embauchée le 1^{er} février 1983 dans les anciens locaux de la fédération, qui étaient situés au 22 de la rue des Chasseurs à Montpellier. Il y avait alors 37 000 chasseurs dans le département.



Le Président et la Directrice de la fédération ont loué les bons états de service de Christine Angle dans la joie et la bonne humeur.

Ses missions avaient consisté dans un premier temps à accueillir le public, à vendre les timbres, à gérer les dossiers des sociétés de chasse, ceux du matériel de piégeage et des agriculteurs, puis à instruire les dossiers des candidats à l'examen du permis de chasser qui ne comportait alors qu'une épreuve théorique.

Kinou s'est également occupé, jusqu'en 2000, de la vente des perdreaux produits par le parc de Bédarieux.

Durant sa carrière, elle a successivement été promue "secrétaire sténo-dactylo" en 1988, puis "secrétaire" en 1992, et enfin "secrétaire niveau V" en 2005 dans le cadre de la nouvelle convention collective.

À partir de 1988, Kinou a assumé le suivi des procès-verbaux en lien avec la préfecture. Elle s'est ensuite investie en 2005 en tant que Régisseur suppléant dans le cadre du nouveau service du Guichet Unique. Pour finir, elle a été promue en 2007 "secrétaire administrative niveau IV".

Le Président Gaillard a, dans son allocution, souligné son savoir-faire, la polyvalence de son action et son sens de l'intérêt général, dans une structure qui, au départ, ne comptait que 3 employés.

Pour ses bons et loyaux services, le Président de la Fédération lui a remis la médaille d'or du tra-

vail, après une première médaille d'argent qu'elle avait obtenue en 2001 et une seconde médaille de vermeil qu'elle avait obtenue en 2013.

Désormais une nouvelle vie s'est ouverte pour Kinou, « *proche des siens* » nous a-t-elle confié sur le ton de l'émotion et de la joie partagée. Un cocktail suivi d'un déjeuner ont parachevé cette sympathique réunion.



Troisième médaille du travail pour Christine Angle : après l'argent en 2001, le vermeil en 2013, le président l'a honorée de la médaille d'or à l'occasion de son départ en retraite.



Kinou, entourée de tous le personnel (administratif et technique) de la fédération.

Les fédérations de chasseurs en campagne

Voilà des années, que nous cumulons les réflexions scientifiques, les documents techniques, les rapports d'experts. Voilà des années que nous œuvrons tous pour préserver la biodiversité de notre pays.

Les services de l'État ont mesuré notre expertise dans ce domaine, en s'appuyant sur nos comptages, nos avis, nos observations, que nous réalisons avec nos deniers, de notre propre chef, via nos structures et nos instituts de recherches.

Notre impact sur la biodiversité a parfaitement été mesuré au travers de deux études, réalisées par le BIPE.

Notre "savoir-faire" est reconnu des agents territoriaux et des agents de l'État, Il nous reste à le "faire-savoir".

C'est tout l'enjeu de cette première campagne grand public, qui s'appuie sur des faits quantifiables et vérifiables.

Les vérités que nous assétons vont peut-être déranger ceux qui, depuis leur tour de verre, s'octroient le monopole de la sauvegarde des espèces. Ceux dont les réseaux ne représentent que quelques bénévoles, alors que la chasse mobilise 500 000 hommes, partout dans nos campagnes, y compris dans les villages les plus retirés.

Les Fédérations de Chasseurs représentent le réseau le plus dense de France, auquel sont affiliés près de 70 000 associations cynégétiques territoriales, qui gèrent plus de 10 millions d'hectares.

Alors oui, nous pouvons affirmer que nous sommes les premiers écologistes de France !

Les chasseurs,
premiers écologistes
de France ?

Ils participent bénévolement
à la sauvegarde de la
biodiversité de nos campagnes.
Les apports de la chasse
à la nature sont estimés
à 360 millions d'euros par an.**

* Vote des auditeurs BNC-BNFV Jean-Jacques Bouillon du 27 mai 2018 - 40% oui / 40% non
** Site édité en faveur des espèces non chassables réalisés par les chasseurs (appelé Site de 2016, financé par l'Agence Bio) - www.chasseurdefrance.com - cyneditions

Plus d'infos:
f t www.chasseurdefrance.com
#proposonsuneautreimage

Fédération Nationale des Chasseurs

Nous proposons une autre image de la chasse au travers différents visuels tels que celui-ci, qui sont placardés depuis l'ouverture dans le métro parisien et sur les bus des grandes villes. À découvrir également nos émissions radio qui expliquent qui nous sommes et ce que nous faisons pour les espaces naturels.

La peste porcine africaine est à nos portes

Cette maladie mortelle pour les porcs et les sangliers, non transmissible à l'homme, se propage depuis les pays de l'Est. En septembre dernier, la Direction Générale de l'Alimentation a confirmé sa présence en Belgique, à quelques kilomètres de la frontière française.

La Peste Porcine Africaine n'est pas une maladie récente. Elle circulait déjà en Europe du Sud dans les années 70, essentiellement dans les élevages de porcs en Italie et en Espagne. Elle avait touché la France par les Pyrénées, entraînant une forte chute des populations de sangliers dans les Pyrénées-Orientales.

En 2014, elle est réapparue dans certains pays de l'Est (Pologne, Roumanie, Lituanie, Lettonie, Estonie, République Tchèque, Bulgarie) et elle a été signalée en septembre dernier à Etalle en Belgique. La maladie progresse lentement (1 km par mois sans intervention humaine) mais aussi par saut de puce, consécutivement aux activités humaines (véhicule, transport d'animaux vivants, etc).

En 2018, 110 000 porcs ont été abattus en Roumanie en raison d'une épidémie de peste porcine qui menaçait de s'aggraver.

La détection se fera par les chasseurs

Lorsque la Peste Porcine Africaine arrivera chez nous, ce qui semble une évidence pour Eva Faure, vétérinaire de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, il faudra pouvoir détecter les premiers cas au plus vite afin d'avancer rapidement dans la gestion de cette maladie, car aucun vaccin ni traitement n'existent pour l'instant. La méthode qui fonctionnera le mieux pour surveiller son arrivée et son évolution sera la collecte des cadavres de sangliers, leur autopsie et leur analyse systématique via le réseau SAGIR, lequel est déjà mobilisé. En cas de détection, des mesures réglementaires de zonages devront être prises pour éviter sa dispersion.

C'est le cas dans les départements des Ardennes et de la Meuse où la chasse a été suspendue en septembre dernier par arrêté préfectoral dans 41 communes. Ces



Eva Faure, vétérinaire de la FRC : « Les chasseurs devront être extrêmement réactifs ».

dispositions font suite à la confirmation par les autorités sanitaires belges de l'infection par le virus de la peste porcine africaine de deux sangliers sur la commune d'Etalle (Belgique), située à une dizaine de kilomètres de la France.

Chez nous, pas de panique !

Dans le Midi, on n'en est pas encore là ; pas de cadavres suspects, du moins pour l'instant. Nos sangliers se font toujours chasser et seule la détection de trichines doit être faite lorsque les chasseurs cèdent leur venaison. Car contrairement à la peste porcine africaine qui ne touche pas l'homme, la trichinellose est une zoonose, donc transmissible à l'homme.

LES RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'alerte pourrait découler de la découverte d'un sanglier trouvé mort sans que l'on puisse comprendre pourquoi. Afin de réagir au plus vite il est, dans ce cas, demandé aux chasseurs de contacter la Fédération qui alertera le réseau SAGIR.



En France, particulièrement dans les départements de l'Est, le réseau SAGIR est mobilisé sur la peste porcine.



PESTE PORCINE AFRICAINNE

SOYEZ VIGILANTS !



**LES CHASSEURS
JOUENT
UN RÔLE CLÉ**

**LA FRANCE EST INDEMNNE MAIS L'APPARITION
D'UN CAS N'EST PAS EXCLUE :**

- contribuez à réduire le risque de propagation de la PPA
- contribuez à détecter d'éventuels sangliers contaminés



Fédération Nationale des Chasseurs

Restauration des cours d'eau et régulation des ragondins sur l'étang de l'Or

Le SYMBO (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or), le SIATEO (Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Étang de l'Or) et la Fédération des Chasseurs de l'Hérault se mobilisent depuis plusieurs années pour maintenir la bonne qualité de la lagune.

Avec plus de 500 000 habitants qui résident dans les communes de son bassin versant, l'Étang de l'Or ne doit la qualité de ses eaux qu'à l'implication du SYMBO et du SIATEO, qui s'impliquent en totale complémentarité pour répondre aux grands enjeux qualitatifs et quantitatifs de gestion de la ressource en eau de cette lagune de plus de 3000 hectares.

En complément, la Fédération des Chasseurs de l'Hérault mobilise ses adhérents, particulièrement les piégeurs des communes du bassin versant, pour réguler le ragondin, espèce invasive originaire d'Amérique du Sud, qui dégrade les berges, fragilise les ouvrages hydrauliques en creusant des galeries, et cause des dégâts aux cultures.

4 M € de travaux sur la Viredonne et le Dardaillon

Les représentants du SYMBO, du SIATEO et de la Fédération des Chasseurs se sont réunis dernièrement à Saint-Just, en présence du maire Hervé Dieulefès. Les uns pour présenter les travaux de restauration des cours d'eau Viredonne et Dardaillon, les autres pour recevoir le matériel de piégeage nécessaire à la régulation des ragondins.

Le SYMBO avait lancé une étude en 2012 pour restaurer deux cours



Eric Martin (SIATEO), Hervé Dieulefès (Maire de Saint-Just), Bernard Ganibenc (FDC) et René Chalot (Président du COPIL Natura 2000).

d'eau, la Viredonne et le Dardaillon. En 2014, le SIATEO a pris le relais pour concrétiser le projet dans le cadre du contrat de bassin de l'Or (2015-2019). Eric Martin, technicien du SIATEO, a présenté l'avancement de ces travaux de calibrage et de restauration des berges, d'un montant de 4 M€, financés par l'Agence

de l'Eau (50 %), par les fonds européens FEDER (30 %) et par les collectivités locales (20 %).

À terme, les mêmes travaux seront entrepris sur les autres cours d'eau du bassin versant (Salaison, Bérange et Cadoule).

La régulation des ragondins

Cette réunion a été aussi l'occasion de faire le point sur la régulation des ragondins, en présence des Techniciens Tanguy Lebrun (FDC) et Nathalie Vazoler (SYMBO). 7800 ragondins ont été capturés depuis le début du partenariat SYMBO/FDC en 2012.

Les piégeurs agréés ont reçu du SYMBO leur dotation annuelle (cages, bottes, gants...) pour poursuivre le programme de régulation.



Cages, bottes, gants, produits désinfectants... chaque piégeurs a eu sa dotation.

BERNARD GANIBENC : « LES RÉSULTATS SONT LÀ »

Président de l'ACM de l'Étang de l'Or et membre du Conseil d'Administration de la Fédération, le melgorien Bernard Ganibenc est satisfait, tant des travaux d'assainissement que de la régulation des ragondins. « L'avifaune est incontestablement de retour sur l'étang. L'ouverture du 15 août a été bonne et nous avons même pu organiser une première battue aux foulques au début du mois d'octobre ».

Les informations du réseau Bécasse



Le suivi des effectifs migrateurs et hivernants de la saison 2017-2018.

En 2015-16, les deux indices d'abondance relative que sont l'indice d'abondance nocturne (IAN, nombre de contacts par heure de prospection nocturne au baguage) et l'indice cynégétique d'abondance (ICA, nombre de bécasses levées par tranche de 3,5 heures de chasse), s'étaient éloignés avant de se rapprocher à nouveau en 2016-17. Ces deux indices se sont une nouvelle fois décalés à l'issue de la dernière saison 2017-2018, avec une chute importante de l'ICA par rapport à l'IAN qui lui est resté quasiment stable.

L'IAN et l'ICA souffrent tous deux de l'absence d'un protocole d'échantillonnage des sites inventoriés. Il est donc indispensable de procéder à une correction de ces indices par une phase de modélisation qui prenne en compte a minima la date et le lieu du relevé de terrain. Nous avons commencé à travailler sur une modélisation conjointe de ces indices et les premiers résultats pour la saison 2015-16 sont très encourageants.

La prochaine étape sera de recalculer les indices corrigés pour toutes les saisons pour réévaluer plus justement la tendance des effectifs migrateurs et hivernants. Un stagiaire de Master 2 devrait réaliser ce travail au sein de l'équipe en 2019.

Au-delà de ces indices d'abondance, parfois difficiles à interpréter, les données de baguage permettent,

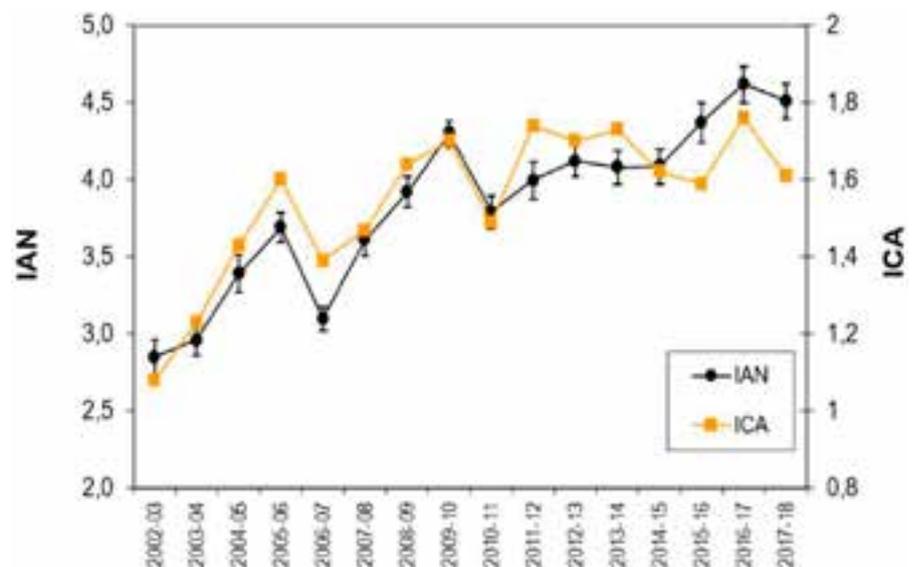
elles-aussi, de surveiller l'état des populations migratrices et hivernantes. Il s'agit en particulier d'évaluer le taux de survie moyen des individus qui, une fois intégré dans des modèles de dynamique de population, permet d'estimer un taux de croissance annuel. De nouvelles estimations du taux de survie et du taux d'accroissement devraient être réalisées en 2019.

Évolution des valeurs d'âge-ratio

L'évolution de l'âge-ratio des oiseaux capturés, ne montre pas de tendance significative sur le long terme mais les valeurs des quatre dernières années sont plus faibles que la moyenne. En ce qui concerne les oiseaux prélevés, il semble se dessiner une légère baisse, accentuée par la valeur exceptionnellement faible de la dernière saison (55,2 %, la plus

faible enregistrée depuis le début du suivi).

La baisse modérée de l'âge-ratio des oiseaux capturés en 2017-2018 relativise la baisse drastique constatée sur les oiseaux prélevés. Même si la proportion de juvéniles dans la population était incontestablement à un niveau très bas en 2017-2018, ce qui est confirmé partout en Europe de l'Ouest, il ne devait certainement pas être au niveau le plus bas depuis 20 ans, contrairement à ce qu'indique la valeur obtenue sur les oiseaux prélevés. Cela est tout à fait cohérent avec les conditions de reproduction de 2017, mauvaises mais pas aussi catastrophiques qu'en 2002 ou 2010 où l'on observe une baisse synchrone des valeurs obtenues sur les oiseaux capturés et prélevés.



Évolution des valeurs d'IAN et ICA entre les saisons 2002-03 et 2017-18.

BILAN DE LA SAISON DE BAGUAGE

Au plan national, avec plus de 6 300 oiseaux bagués pour plus de 24 400 contacts en 2017-2018, le rythme de croisière de plus ou moins 6 000 oiseaux capturés par saison se confirme. La précision des estimations (taux de survie, probabilité de reprise, etc.) dépend directement de ce nombre d'oiseaux bagués. L'investissement des bagueurs du Réseau Bécasse. En janvier, on enregistre 1 477 captures supplémentaires. Lié aux mauvaises conditions météorologiques de février, seules 700 bécasses ont été baguées, à peu près le même nombre qu'en mars. À noter que la saison fut compliquée pour les départements du Sud, du Massif Central et du Sud-Est, avec peu d'oiseaux vus, notamment pour l'arc méditerranéen.

La Mordorée mérite toute notre attention

Le Président national du CNB Bruno Meunier lance un appel à tous les bécassiers : « Nous avons besoin des observations collectées sur le terrain, chaque membre du Club doit se sentir porteur d'une mission, celle de participer, individuellement, à l'œuvre collective, par l'apport de ses données ».

Les conditions météorologiques concernant les lieux de nidification de la bécasse des bois sont suivies de près par les spécialistes du club. La commission météo conclut ainsi son bilan de la période de reproduction en écrivant : « Les conditions météorologiques de la période de reproduction laissent donc entrevoir une fréquentation moyenne pendant la saison de chasse 2018-2019, avec de forts contrastes d'une région à une autre et pouvant présenter de fortes disparités à l'intérieur d'une même zone ».

Des questions sans réponses

Les propos du Président national du CNB Bruno Meunier ne sont guère encourageants. Mais, prévient-il, « un excès de pessimisme ne saurait être encore d'actualité. L'année dernière, nous avons eu un âge ratio bas. Dans les années précédentes, le même phénomène s'était déjà produit à deux reprises. Les années qui ont suivi ont permis de retrouver un pourcentage jeunes/adultes correspondant aux normes habituelles. La bécasse a des ressources insoupçonnées qui ne cessent de nous étonner.



Bruno Meunier, Président national du CNB.

Néanmoins, nous savons tous que l'équilibre est fragile. Pour l'instant, l'espèce n'a pas eu à subir deux événements climatiques, néfastes au bon état de conservation de ses populations, deux années d'affilées. Qu'en sera-t-il, demain, si cela devait arriver ? Les ressources de la bécasse seraient-elles suffisantes pour pallier les difficultés rencontrées ? »

Un appel lancé à tous les membres du club

« Le réchauffement climatique, dont les effets sont maintenant indéniables, influera sans doute, dans les années qui viennent, sur le comportement migrateur de la mordorée. Nous devons anticiper sur les événements et dès maintenant, il faut étudier ses effets sur notre oiseau.

Les commissions scientifiques préparent cette étude qui nous permettra d'évaluer l'impact du phénomène sur la vie de la bécasse des bois. Nous aurons besoin de l'ensemble des membres pour ce travail. Quand les grandes lignes de cette recherche seront précisées, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancement des travaux.

Nous aurons besoin des observations collectées sur le terrain. Chaque membre du Club National des Bécassiers doit se sentir porteur d'une mission, celle de participer, individuellement, à l'œuvre collective, par l'apport de ses données. Peser, sexer, rentrer ses sorties sur bec@note, fournir des ailes sont toujours d'actualité et ces actions ne sauraient faiblir.



La bécasse des bois fait l'objet de nombreuses études, mais l'espèce garde encore sa part de secrets.

Dans le passé, grâce au travail de tous, grâce à la collecte d'échantillons, nous avons pu prouver que la bécasse ne rentrait pas en phase de reproduction avant la dernière décade de février et ainsi maintenir sa chasse jusqu'au 20 de ce mois.

Aujourd'hui, la mobilisation doit rester la même pour cette nouvelle étude. Cela nous permettra de mieux connaître l'oiseau pour mieux la gérer, pour maintenir ses populations en bon état de conservation et ainsi continuer à parcourir les bois à sa recherche derrière nos compagnons à quatre pattes ».

Combien de sangliers prélevés la saison dernière ?

La réponse précise à cette question est désormais connue avec les tableaux de chasse grand gibier publiés par l'ONCFS concernant la saison 2017-2018.

756 149 sangliers prélevés sur le territoire national, c'est un record. Notre département pointe à la 6^e place avec un tableau de 18938 sangliers, derrière le Gard (32979), l'Ardèche (26188), la Moselle (22179), le Loir-et-Cher (19547) et la Drôme (19422).

Concernant le mouflon, 2 départements ont réalisé plus de 500 animaux au plan de chasse : l'Isère (594) et l'Hérault (512). À noter que les réalisations au plan national se sont élevées à 3 251 animaux, soit 75,4 % du nombre d'attributions (4 312).



Bécassine : le rapport 2017-2018

Président du CICB, Patrice Février vient de publier un rapport technique concernant le suivi des populations de bécassines qui ont fait escale ou hiverné en France durant la saison 2017-2018.

Les conclusions de ce rapport s'appuient sur les travaux d'un réseau de chasseurs spécialistes qui font remonter leurs informations via les fédérations. Avec 17 oiseaux dont les plumages ont été récoltés dans l'Hérault, notre département a contribué à ces travaux, qui permettent d'estimer l'âge et le sexe de la bécassine des marais et de la bécassine sourde.

Compte tenu des variations interannuelles dans les récoltes d'ailes, et au vu des résultats dont dispose le CICB, il semblerait que les prélèvements de la saison 2017-2018 aient été 20 à 30 % plus faibles que ceux présentés dans la dernière enquête nationale 2013-2014.

En conclusion de ce rapport, le Président du CICB lance un appel aux chasseurs : « N'oubliez pas de transmettre à votre fédération les plumages des bécassines que vous arrivez à débusquer ».



La ligue contre le cancer refuse l'argent des chasseurs

L'antenne mayennaise de la ligue contre le cancer vient de refuser un don de 2000 € offert par une association de chasse au féminin du département. L'affaire est proprement hallucinante.

Créée il y a 1 an, l'association des Dianes chasseresses de Mayenne regroupe des femmes passionnées de chasse. L'objectif est bien entendu de fédérer la gent féminine autour de la passion de la chasse et de promouvoir celle-ci à travers le département. Comme premier gros événement, l'association, dirigée par Isabelle Mézières-Vigile, a décidé d'organiser une journée de chasse afin de collecter des dons en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Le 21 octobre dernier a eu lieu cette très belle journée qui a permis de réunir pas moins de 2000 €. Les participants ont payé pour pouvoir chasser et pouvaient, s'ils le désiraient, acheter des tee-shirts. L'ensemble des membres de l'association, ainsi que les participantes, avaient de quoi se réjouir, jusqu'à ce que la présidente reçoive aujourd'hui un appel de la ligue contre le cancer du sein disant que cette dernière refusait le don car il provenait de chasseresses !!!

Une information que nous avons bien évidemment vérifiée et qui relève de l'hystérie. Si l'on creuse, on peut voir qu'avant même cette journée de chasse, la présidente des



Earl Les Violettes

Les Violettes
34300 Lianza Castelras

Téléphone : 04 67 88 13 65
Portable : 06 34 76 60 18
Messagerie : driad@wanadoo.fr

**Elevage de Gibier,
depuis 1995.**

*Pardalis rouge (certification Antigenic)
Faisan de Colchide
5 Hectares de grandes volières*

Prix disponibles
Livraison à la demande



Dianes chasseresses de Mayenne avait reçu des menaces de mort et que, sur les réseaux sociaux, un déferlement de haine à l'encontre des femmes de l'association avait eu lieu.

Willy Schraen a immédiatement réagi sur son compte Facebook en appelant à suspendre tous les dons à la ligue contre le cancer jusqu'à ce que des excuses publiques soient faites.

Chasseurs et randonneurs sur le même sentier

Dans le cadre du partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP34), représenté par sa Présidente Anne-Marie GRESLE, Robert CONTRERAS, secrétaire de la FDC34, a participé le 29 septembre 2018 à l'inauguration d'un sentier de promenade et de randonnée sur la commune de Claret, organisée par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

Le CDRP34 a également organisé le dimanche 30 septembre 2018, la 37^e journée départementale de la randonnée sur cette même commune. À l'issue de cette manifestation qui a rencontré un vif succès puisque plus de 2000 personnes y ont participé, un don a été remis à Francine MOREAU, Présidente de la banque alimentaire de l'Hérault.



Polémique sur des sujets du bac

En juin dernier, la polémique a enflé sur des sujets anti-chasse proposés aux candidats au baccalauréat en français et en sciences. En effet, le sujet du bac français de la série ES posait cette équation : « *Vous êtes journaliste et vous cherchez à montrer qu'il est nécessaire de promulguer la déclaration des droits de l'animal* ». Sur un autre sujet il est question « *d'accidents de chasse et de perception des couleurs par les animaux* ». En préambule, il est expliqué que, chaque année, « *on dénombre entre 10 et 22 accidents mortels entre chasseurs* ».

Ces sujets sans équivoque hostiles à la chasse marquent une dérive totalement inacceptable que nous condamnons vivement.

CHASSEURS SOLIDAIRES

Très touchés par les terribles inondations qui ont dévasté des communes audoises et affecté leurs territoires, la fédération des chasseurs de l'Hérault a adressé un chèque de 1000 euros à la fédération des chasseurs de l'Aude pour aider les associations impactées.

Les chasseurs de Grabels à l'honneur dans Midi Libre

Grabels Les chasseurs, gardiens de la nature



■ Ils œuvrent pour le bien commun, plus qu'on ne croit.

La commune a fait appel à la société de chasse pour débroussailler la parcelle de 3 ha propriété de Georges Schwertz. Elle est située à proximité des jardins partagés là où sera tiré le feu d'artifice le 16 août. Les services techniques prêtent le tracteur et les chasseurs passent leur giro-broyeur pour éclaircir le terrain afin d'éviter les départs de feu. Ils ont fait le même travail de l'autre côté de la Mosson sur des parcelles municipales. Toute l'année, les chasseurs participent activement à l'entretien des zones boisées. En juin, 25 ha ont été débroussaillés sur le

secteur du réservoir d'eau et de la Goule de Laval, 30 h sur Naussargues pour entretenir les coupe-feux. Ces travaux ont été menés par Jean-Louis Mas, Roland Levieux, André Guiraud et Michel Bousquet. D'autres actions comme le semis de céréales en garrigue pour que le gibier puisse se nourrir sont également menées. Il faut savoir que les chasseurs louent les zones de chasse à des privés. Ils y consacrent environ 30 % de leur budget. Hors période de chasse ils lâchent du petit gibier reproducteur. La société regroupe 34 chasseurs. L'ouverture aura lieu le 7 octobre.

Un nouveau Schéma en 2019

Après une phase de consultation en vue de son élaboration, le nouveau Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour la période 2019-2025 a reçu, le 11 décembre 2018, un avis favorable de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

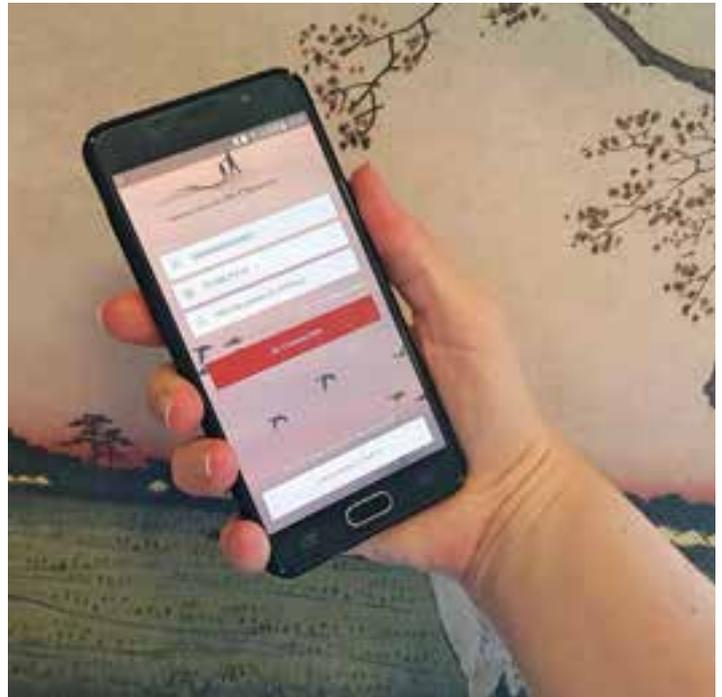
Prochaine étape, son approbation par l'Assemblée générale de la Fédération qui aura lieu le samedi 6 avril 2019 à Murviel-les-Béziers, puis sa validation par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans. Nous aurons bien évidemment l'occasion de revenir sur le contenu de ce nouveau SDGC qui, rappelons-le, est opposable aux chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département.

CHASSADAPT, une appli gratuite pour déclarer ses prélèvements

C'est une grande première pour le monde cynégétique, la FNC vient de mettre à disposition de tous les chasseurs une application innovante : CHASSADAPT. Comment l'utiliser ? C'est très simple, en téléchargeant dans l'Apple store ou Googleplay, l'application CHASSADAPT.

Gratuit, ce "carnet de chasse numérique" a pour vocation d'être l'outil officiel pour déclarer facilement ses prélèvements. Cette application a été mise en place dans le cadre de la gestion adaptative des espèces, un des piliers de la réforme de la chasse actée par le chef de l'État. Pour cette première année, il sera possible aux chasseurs de déclarer leurs prélèvements d'oie cendrée, de courlis cendré, de barge à queue noire, de fuligule milouin, de tourterelle des bois et de grand tétaras.

L'application a été conçue pour que tous les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel, même sans réseau internet, sur leur smartphone, qu'ils suivent les quotas nationaux, et qu'ils puissent avoir connaissance de leur historique de prélèvements. Un retour d'expérience sera réalisé à l'issue de la saison 2019-2020 avant d'étendre à d'autres espèces cette application et à proposer à tous les chasseurs la dématérialisation de la Fiche Bilan et du Carnet de Prélèvement Bécasse.





**ELEVAGE DE GIBIERS
GAEC TARRAL**
www.elevage-tarral.fr

**LIEVRE DE FRANCE
LAPIN DE GARENNE**

Lièvres repris en parcs de pré-lâchers.
Nos lièvres et lapins sont vaccinés
contre le VHD variant et le VHD.

06 72 97 16 99

Puechagut 12300 ALMONT LES JUNIES contact@elevage-tarral.fr



S'équiper Partager Voyager Rencontrer

Le prochain rendez-vous
**29 mars au
1^{er} avril 2019**

**PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE**

↳ Autoroute A13 sortie N°11 /



**Salon de
la Chasse
et de la Faune Sauvage**

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 47

PHOTO S. LAMON



De moins en moins d'accidents, de plus en plus de formations

Le nombre d'accidents de chasse relevés durant la saison dernière est en net recul par rapport à celui de la saison précédente. Nul doute que l'intensité des formations porte ses fruits...

Le réseau "Sécurité à la chasse" de l'ONCFS a comptabilisé 113 accidents de chasse durant la saison 2017-2018 contre 143 la saison précédente. Ce chiffre est le plus bas jamais observé depuis la mise en place de réseau, à la fin des années 1990.

Dans le détail

L'analyse détaillée des circonstances des accidents est la suivante :

- ▶ 115 victimes ont été identifiées dont 17 personnes non chasseurs. À l'instar du nombre total d'accidents, ce chiffre est également le plus bas jamais observé depuis près de 20 ans.
- ▶ La majorité des accidents interviennent lors d'une chasse collective au grand gibier (57 %), reflétant l'importance de la pratique de ce mode de chasse en France.
- ▶ Sur les 113 accidents relevés, 13 accidents mortels restent néanmoins à déplorer dont 3 concernant des personnes non chasseurs, contre 18 la sai-



Ainsi, toutes les bonnes pratiques sécuritaires vont être recensées et pourraient faire l'objet d'un arrêté ministériel qui serait décliné dans les départements par les préfets, en tenant compte des particularités des territoires, notamment dans le cadre des battues collectives.

son précédente (aucune victime non chasseur).

- ▶ La très grande majorité des accidents mortels restent liés à un manquement aux règles élémentaires de sécurité et en particulier au non-respect de l'angle de sécurité de 30°, à un tir sans identification et à une mauvaise manipulation de l'arme.

La FNC au ministère

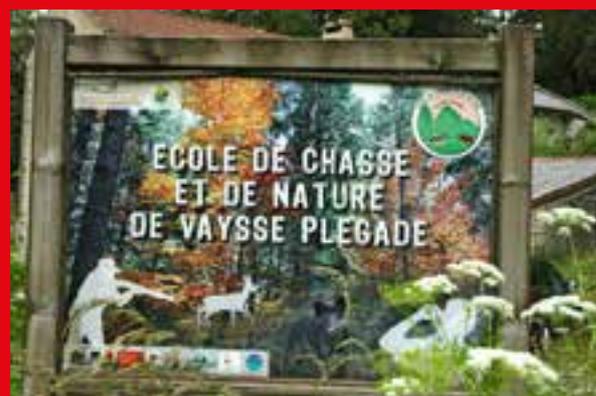
À la publication de ce bilan, le Ministre de l'Écologie François de Rugy a reçu une délégation de la FNC, laquelle a avancé plusieurs propositions dans le but de diminuer encore le nombre d'accidents.

Parallèlement, la FNC veut engager un dialogue permanent, constructif et efficace avec les autres structures nationales d'usagers de la nature, comme la fédération des chasseurs de l'Hérault l'a fait avec les responsables de la randonnée pédestre, afin d'informer les amateurs de nature en temps réel.

Le but est de rétablir un climat de confiance entre chasseurs et non chasseurs afin que la chasse et les autres activités de loisir restent compatibles. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la chasse, une formation obligatoire tous les 10 ans va être mise en place avec un important volet sécuritaire.

LA FÉDÉRATION MOBILISÉE

« Avec notre école de chasse du Soulié, nous sommes plus que jamais mobilisés pour tenter de réduire l'accidentologie à la chasse », explique le Président Gaillard. « De plus, les échanges réalisés dans le cadre du renouvellement de notre schéma départemental de gestion cynégétique vont nous permettre de mieux sensibiliser les chasseurs à la sécurité à la chasse. Et s'il faut renforcer la réglementation départementale dans un objectif commun et partagé de réduire encore l'accidentologie à la chasse dans les années à venir, nous le ferons ».



LE BREVET GRAND GIBIER 2019

VENDREDI 22 FÉVRIER
À 18 HEURES

La soirée de présentation, les cours et l'épreuve du
brevet grand gibier se dérouleront à Montagnac à
la Maison des Chasseurs



Informations et inscriptions
au 06 68 54 79 96 joel.roux34@orange.fr
Le détail des cours sur le site www.ancgg.org/ad34



designed by freepik.com



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place début 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)
Ventes, montages, réglages optiques toutes marques
Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.
Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.
Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, TUNET, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33

Mail : standpoussan@orange.fr

Les résultats des rencontres Saint-Hubert à Puisserguier

Avec un participation record de 27 concurrents, la cuvée 2018 de ces rencontres Saint Hubert a tenu toutes ses promesses. Un grand millésime !

La sélection départementale des rencontres Saint Hubert a été organisée dans le biterrois, plus précisément sur la commune de Puisserguier.

Sur les 27 concurrents, parmi lesquels 2 chasseresses et un junior, 6 ont été sélectionnés. Il s'agit de ceux qui ont totalisé le plus de points dans leur série. Ceux-ci disputeront la finale régionale, et pourquoi pas la prestigieuse finale nationale qui se déroule chaque année sur le mythique territoire du domaine national de Rambouillet.

Un moment intense entre le chasseur et son chien

Les rencontres Saint-Hubert sont des épreuves de chasse pratique qui s'adressent aux chasseurs possédant des chiens d'arrêt ou spaniel. Avant tout, c'est la promotion de la

chasse avec l'utilisation de chiens de chasse qui est recherchée.

L'épreuve des rencontres Saint Hubert s'adresse à un couple chasseur/chien, où chacun y est apprécié individuellement, certes, mais aussi pour l'équipe chien/chasseur qu'ils forment. Le chien, animal de compagnie préféré des français, a toujours accompagné le chasseur dans l'action. Tout est réuni pour alimenter l'art de la cynophilie qui trouve son plein épanouissement dans les épreuves des rencontres Saint Hubert.

Le chasseur qui se présente dans les épreuves des rencontres Saint-Hubert avec son chien, doit avant tout avoir un esprit sportif, respecter des règles de prudence et de bienséance qui sont prônées par tous les responsables de la chasse

Française. Cette épreuve n'est absolument pas à comparer avec des field trials qui sont des épreuves de sélection canine qui ne jugent que le comportement du chien.

L'objectif des rencontres Saint Hubert est non pas de sélectionner le chien parfait primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bien de découvrir des chiens de chasse "pratique", certes bien mis, qui travaillent en parfaite communion avec un maître lui-même défendant les valeurs de la chasse. Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale sur un parcours de chasse de vingt minutes que les concurrents s'affrontent. Le jury des examinateurs note le parcours du chasseur et du chien en fonction des critères figés dans le règlement des rencontres Saint Hubert.

LES LAURÉATS PAR SÉRIE

- ▶ **Catégorie chasseresse :** Pauline Pons avec Jack (épagneul breton)
- ▶ **Catégorie chasseresse/trialisante :** Corinne Schimtt avec Emir de la patte galine (setter)
- ▶ **Catégorie junior :** Lukas Gatti avec Mambo (braque français)
- ▶ **Catégorie chasseur/chien d'arrêt :** Guillaume Tortosa avec Hurca (setter anglais)
- ▶ **Catégorie chasseur/spaniel :** Etienne Martinez avec Hunter (cocker anglais)
- ▶ **Catégorie trialisant/chien d'arrêt :** Rémi Pla avec H'eup du Canal de Lunel (épagneul breton)



Le calendrier 2019 des concours de meutes et brevets de chasse



Concours de meutes organisés par la FACCC (Fédération des Associations de Chasseurs aux chiens Courants)

Date	Voie	Lieu	Responsable	Téléphone
02 février	Lapin	Teyran	D.Carrière	06 07 55 02 06
02 et 03 mars	Sanglier	Les Rives	D.Agussol	06 82 45 65 48
16 et 17 mars	Rapprocheur	Castanet-le-Haut	Ch.Allies	06 87 33 56 59
23 et 24 mars	Lièvre	Fraisse/Agout	F.Fabre	06 73 98 00 30

Plus d'infos sur www.faccc.fr

Brevets de chasse organisés par la SCC (Société Centrale Canine)



Date	Voie	Lieu	Responsable	Téléphone
09 février	Lapin	Grabels	A.Chacon	06 95 61 12 35
09 février	Lapin	Pinet	A. Arnaud	06 88 34 11 31
22/24 février	Sanglier	Riols	F.Cazals	06 32 41 77 40
01 au 03 mars	Sanglier	Bousquet d'Orb	M.Boyer	06 88 18 70 11
15 au 17 mars	Sanglier	Combaillaux	N.Fabre	06 21 34 11 88
29 au 31 mars	Sanglier	Pardailhan/St Jean	L.Laviale	06 99 40 23 72

Plus d'infos sur www.scc.asso.fr

LA LETTRE P POUR LES CHIENS NÉS EN 2019

Conformément à l'Union nationale des livres généalogiques, les noms de chiots nés en 2019 devront commencer par la lettre P. Cette uniformisation permet de connaître l'année de naissance du chien, quelle que soit sa race. Voici quelques idées :

Mâles : Pacha, Paco, Paf, Panda, Panama, Papyrus, Pardi, Paréo, Parker, Paso, Paris, Pastaga, Pat, Peanuts, Pégase, Pépère, Pénalty, Pépito, Peplum, Perceval, Presto, Petiot, Phébus, Philou, Phoenix, Picsou, Pif, Pikatchu, Pilou, Pims, Pin's, Pitchoun, Pitt, Pixel, Plastic, Play-Boy, Pluto, Pocket, Pogo, Poilu, Pokémon, Pollux, Pompom, Poncho, Popeye, Potter, Poucet, Poutou, Powel, Président, Presto, Prosper, Psy, Punch, Punk, Puzzle

Femelle : Pépète, Pagaille, Page, Paillette, Pakita, Pamela, Pampa, Pampille, Pandore, Panga, Papaye, Papille, Paprika, Passion, Pastille, Patchouli, Pattie, Paz, Peach, Peggy, Pénélope, Penny, Pépette, Pépita, Peppa, Perle, Petiotte, Pétula, Phèdre, Pupuce, Pink, Pin-up, Piper, Pipette, Pippa, Pita, Pitchoune, Plume, Polenta, Polka, Polly, Pomme, Poppy, Poupa, Prada, Praline, Pretty, Princesse, Prisca, Prissy, Prune, Puce, Punky, Pussy.

**ÉDUCATION - DÉBOURRAGE - DRESSAGE
DE CHIENS D'ARRÊT**

FRANCIS MAUDET

7 fois Champion du Monde
12 fois Champion d'Europe
23 fois vainqueur de la Coupe de France

Mail
francis.maudet2@orange.fr
Téléphone
06 82 79 80 29

CAZOUXS-LÈS-BÉZIERS
34 370

SIRET : 781 670 897 00050

Les chasseurs à l'Arc de l'Hérault

Créée en 2009 et affiliée à la Fédération Française de Chasse à l'Arc (FFCA), l'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc de l'Hérault (ADCA 34) regroupe les adeptes de ce mode de chasse dans le département.

Alors que, de nos jours, nous disposons de technologies de plus en plus modernes pour chasser, avec des armes de plus en plus performantes et des optiques de plus en plus sophistiquées, qu'est-ce qui peut attirer un chasseur à pratiquer ce mode de chasse pour lequel les prélèvements sont anecdotiques ?

Selon Yvan Besse, Président de l'ADCA 34, « l'osmose avec la nature, la mise en éveil de tous les sens, et l'attrait indiscutable de la technique » constituent les principaux attraits de la chasse à l'arc.

L'évolution de la réglementation

Après sa renaissance aux USA au début du siècle dernier, la chasse à l'arc a débarqué en France à la faveur d'une réglementation qui a vu le jour en 1995 par un arrêté ministériel qui lui a servi de cadre réglementaire.

En 2003, un deuxième arrêté est venu encadrer l'utilisation du matériel pour ce mode de chasse. Enfin plus récemment, l'arrêté du 18 août 2008 a contraint les chas-



Yvan Besse Président des Chasseurs à l'Arc de l'Hérault.

seurs à l'arc à suivre une formation spécifique obligatoire.

La chasse à l'arc se situe désormais au même niveau, d'un point de vue réglementaire, que la chasse à l'arme à feu ; elle présente toutefois l'avantage pratique d'être plus silencieuse. Cet aspect est relativement intéressant pour une gestion cynégétique dans des milieux sensibles comme les réserves pour éviter le dérangement d'autres espèces ou les zones périurbaines et industrielles pour la quiétude des habitants. L'appel aux chasseurs à l'arc dans ces zones s'avère utile. Les chasseurs à l'arc peuvent également participer

aux battues administratives et être placés dans des zones où le tir à balle est impossible

Les démarches pour chasser à l'arc

Il faut suivre une formation chasse à l'arc obligatoire, qui permet de transmettre des connaissances pour aider le futur chasseur à l'arc à acquérir les bases pour devenir compétent sur le terrain. Et transmettre aussi des valeurs pour maintenir et développer une bonne image de la chasse dans la société.

Le programme de cette formation, qui se déroule chaque année à Pailhès, est le suivant :

- ▶ 1/2 journée théorique en salle, le matin (historique, matériel, techniques de tir, anatomie & zone vitale du grand gibier, procédés de chasse, législation, sécurité...)
- ▶ 1/2 journée pratique, l'après-midi (séance de tir, démonstration de recherche au sang...)

Inscription préalable auprès de la Fédération des chasseurs.

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS À L'ARC DE L'HÉRAULT

Président : Yvan Besse / Tél 06 89 60 28 93

Vice Président : Laurent Puerto

Secrétaire : Laetitia Besse

Trésorier : Richard Rivemale

Trésorier adjoint : Thierry Todièrre

L'ADCA 34 s'implique dans la promotion de la chasse à l'arc au sein du département, dans le respect des traditions et de la sécurité. Elle participe à l'organisation de la journée de formation obligatoire et elle est également présente sur les différents salons départementaux de la chasse.

« Rejoignez-nous, lance le Président Besse, notre association se veut simple et conviviale, avec pour objectif premier le partage et le plaisir de notre mode de chasse ».

<http://adca34.e-monsite.com/>

WWW.fdc34.com le site internet de la fédération

Ce site est le vôtre. Très convivial, vous pouvez y naviguer facilement et trouver des informations utiles.

- ▶ la fédération : ses élus, son personnel, ses adhérents, ses partenaires, les associations spécialisées...
- ▶ les actualités, avec un agenda complet des formations (écoles de chasse, réunions de secteurs...)
- ▶ la réglementation : arrêté ministériel et préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse
- ▶ le permis de chasser : formation, examen, validation...
- ▶ la présentation des écoles de chasse avec possibilité de téléchargement des bulletins d'inscription
- ▶ les formations : piégeage, garde particulier, chasse à l'arc, comptage nocturne, hygiène de la venaison
- ▶ les infos techniques : mode d'emploi du CPU...
- ▶ les associations cynégétiques spécialisées du département (UNUCR, AFACCC, ANCLATRA, Gardes...)
- ▶ de nombreux téléchargements : plan d'accès, organigramme de la fédération, Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, bulletin fédéral, boutique en ligne...



Et un tas de liens utiles pour valider votre permis en ligne, pour vos prélèvements, pour le tableau de chasse sanglier, pour saisir vos constats de tir grand gibier et votre plan de chasse.

LA PRESSE AGRICOLE ET RURALE

LE MÉDIA INCONTOURNABLE DES TERRITOIRES

Forte de ses 147 titres distribués et lus jusque dans les plus petites communes de France, la Presse Agricole et Rurale et Cynégétique a su créer des liens sociaux très puissants avec l'ensemble de la « planète terre ».

Presse professionnelle pointue sachant traiter des grands sujets de société, presse de réflexion, d'échanges et vecteur d'opinions, elle constitue l'interface privilégiée entre la communauté agricole et le monde politique et économique.



UN MÉDIA D'INVESTIGATION, AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DE LEUR DYNAMISME

La Presse Agricole et Rurale réunit 450 journalistes professionnels de terrain qui vont débusquer l'info utile, pratique et stratégique là où elle se trouve.

Une info souvent exclusive, dont la qualité est plébiscitée par 800 000 abonnés fidèles, représentant 75% du lectorat global.

Considérée comme un outil de travail et de formation, la Presse Agricole et Rurale est un média de proximité qui participe et contribue à la vie et au maillage du territoire français.

UN MÉDIA À LA FOIS ULTRA-PUISSANT ET ULTRA-CIBLÉ POUR COMMUNIQUER AVEC FORCE ET PRÉCISION

Pour atteindre à coup sûr les professionnels de la terre au cœur de leurs préoccupations et de leur territoire, rien ne remplace la Presse Agricole et Rurale !

Presse multiple, ses titres couvrent toutes les grandes productions françaises et tous les centres d'intérêts des agriculteurs, sur tout le territoire national.

Presse de proximité régionalisée, ses éditions locales autorisent des ciblages géographiques pointus avec des messages adaptés, pour des plans-médias très performants.

Notre sélection de livres

*À offrir pour les fêtes
de fin d'année*

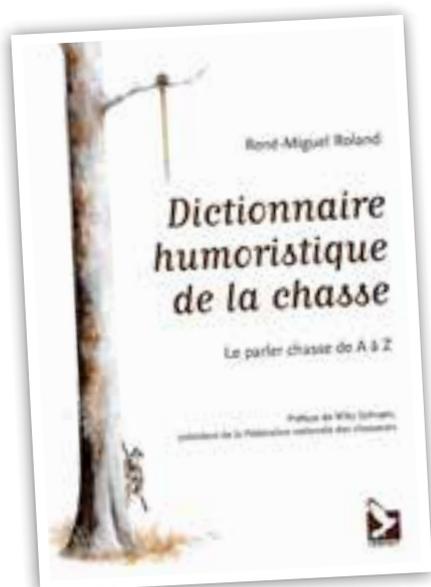
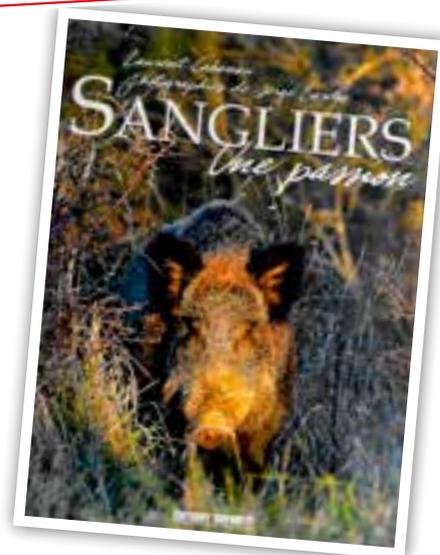
Sangliers, une passion

Auteur : Laurent Cabanau / **photographie :** Serge Lardos

Une rencontre diurne avec le sanglier relève du miracle : cet animal est essentiellement nocturne, car chassé depuis toujours. Seules la chance et la chasse permettent cette rencontre, assurant à coup sûr une forte montée d'adrénaline. L'image d'un sanglier vivant, courant ou tout simplement se déplaçant en compagnie, reste ancrée dans la mémoire de toujours.

Les magnifiques photos de Serge Lardos, à l'affût de cet animal mythique depuis des années, vous le montreront sur tous les plans. Les textes de Laurent Cabanau vous feront comprendre les mœurs et les particularités d'un animal qui a nourri la mythologie depuis des siècles.

Prix : 19,90 €. À commander sur www.editions-sudouest.com



Dictionnaire humoristique de la chasse

Auteur René-Miguel Roland

Le parler chasse de A à Z est d'un genre particulier : prenant beaucoup de liberté avec les termes techniques, cet ouvrage humoristique recense des mots que l'on ne trouverait pas usuellement dans un dictionnaire spécialisé. Chaque définition est accompagnée d'une explication de texte. Peu nombreux sont les auteurs qui se sont essayés à l'exercice. La chasse a son langage, ses us et coutumes. Voici un peu de légèreté et de pédagogie à l'attention de tous ceux, curieux de découvrir cet univers ou de voir les choses sous un autre angle.

Découvrez, de manière originale, plus de 1000 définitions cynégétiques, alliant l'humour et l'amour de la chasse. Comme le gibier, ce livre se consomme avec modération, mais délectation.

Prix : 24,50 €. À commander sur www.editionsdugerfaut.com

Toine des garrigues

Roman de Jean-Paul Cappy

L'émotion à l'état pur. Chaque mot, chaque phrase invite à la découverte : la découverte des secrets de cette famille paysanne, de ses non-dits, de cette profonde ruralité, et de la vérité...

Toine, le fada du village, est muré dans un silence oppressant. Mais un jour il crie aux gens, toute l'humanité qu'il a en lui, il la jette aux passants.

Pour Jean-Paul Cappy, c'est 50 ans d'écriture, 50 ans de travail, 50 ans de plaisir. Et puis, il y a peu, cette envie irrésistible de transmettre. On ressent la passion de l'auteur pour la chasse, toile de fond de ce premier roman qui nous révèle les multiples facettes d'une écriture poétique, épurée, et délicate.

Laissez-vous émouvoir par l'humilité et la profonde humanité qui se dégagent de l'histoire de Toine et de sa famille, par l'émotion partagée dans ces pages. Au-delà des non-dits, de la violence des mots parfois, partez à la découverte des sentiers de garrigue et de leurs secrets.

Prix : 15,50 €. À commander chez l'auteur : jean-paul.cappy@orange.fr



Nos bécasses sur canapé

Plumez les bécasses et flambez-les sans les vider

Salez, poivrez et mettez au four chaud pendant 12 minutes

Retenez les entrailles et réduisez-les à la poêle

Faites dorer des tranches de pain avec du beurre

Tartinez vos tranches de pain avec les entrailles fondues

Coupez les bécasses en deux, ôtez les gésiers

Déposez vos parts de bécasses sur vos tranches de pain

Servez avec des pommes de terre rissolées ou en purée



*À voir absolument :
La confrérie de la bécasse à la ficelle
L'immersion au sein de cette confrérie,
un grand moment de partage,
au croisement du Gers, des Landes
et du Lot-et-Garonne !*

Sur <https://www.youtube.com/watch?v=W2zwiNkdTB0>

Dans les archives de notre revue fédérale

Quelle était l'actualité en 1995-1996 ? Pour le savoir, nous sommes allés revisiter les articles parus ces années là dans les numéros de notre revue "La Chasse dans l'Hérault".

DANS LE NUMÉRO 17 DE JANVIER 1995

Le botulisme touche l'avifaune aquatique. La prolifération de la bactérie, qui se développe dans la vase en l'absence d'oxygène, frappe sur nos zones humides méditerranéennes. De nombreux oiseaux sont trouvés morts par les chasseurs.

Le Ministre de l'Environnement Michel Barnier demande aux acteurs cynégétiques de lui présenter un projet global de réforme des statuts des fédérations. Au cœur des débats, le rôle et les missions des fédérations, l'autorité des présidents sur la garderie, l'adhésion des territoires et le contrôle de l'ONC.



DANS LE NUMÉRO 18 D'AVRIL 1995

8000 sangliers prélevés cette année-là, 1,3 million de francs (200 000 €) de dégâts, le ministre de l'Environnement donne la possibilité aux fédérations d'ouvrir désormais la chasse dès le 15 août.

Première saison du tir d'été à l'approche du brocard dans le département et premier bilan : 4 chevreuils prélevés à Fraïsse-sur-Agoût et 5 à Castanet-le-Haut.

Jean Pastre, Président des chasseurs de Tourbes, quitte sa fonction après un demi-siècle passé au service de la chasse locale. En tant que maître dans "l'Art du Trébuché" (capture des lapins au collet), il avait été fait chevalier du mérite agricole par Edgard Faure, ministre de l'Agriculture du Général de Gaulle.

Les premiers tirs à l'approche du brocard en été ont été autorisés cette année-là.

DANS LE NUMÉRO 19 DE JUILLET 1995

Assemblée Générale de la fédération à Lamalou-les-Bains. L'Assemblée fixe le prix de la vignette fédérale à 290 francs (45 euros) et le prix de la vignette sanglier à 100 francs (15 euros).

La réglementation européenne interdit le piège à mâchoires. Des engins de substitution font leur apparition : le Belisle, avec sa palette et son collet de prise, est le meilleur compromis non traumatisant.

L'ACCA de Pailhès se voit décerner par le Conseil de l'Europe le label "AECN 95" (Année Européenne pour la Conservation de la Nature) pour la mise en œuvre des mesures agri environnementales, en partenariat avec l'ONC, la Chambre d'Agriculture et la DDAF.

Disparition de Maurice Bousquet Maire de Saint-Gély-du-Fesc. Il était à l'origine du salon "Chasse-Pêche-Nature" qui est devenu au fil des ans le rendez-vous régional incontournable de tous les amoureux de la nature.

DANS LE NUMÉRO 20 D'OCTOBRE 1995

Le Conseil Régional de la Chasse voit le jour en Languedoc-Roussillon. Présidé par Jean Benoît (Hérault), il regroupe les cinq fédérations de la région et préfigure la Fédération Régionale des Chasseurs que nous connaissons aujourd'hui.

Corinne Lepage est nommée Ministre de l'Environnement par le Premier Ministre Alain Juppé.

Création dans le nord biterrois du GIC des Capitelles qui regroupe huit communes pour une gestion concertée du petit gibier, la perdrix rouge en particulier.

Jean Blayac, à l'origine de la création du GIC des Capitelles.





DANS LE NUMÉRO 21 DE JANVIER 1996

Le premier concours Saint Hubert organisé à Frontignan a consacré Champion de l'Hérault en catégorie chasseur Claude Lignon et son pointer.

La chasse à l'arc est une pratique légale reconnue par la cour de cassation. Elle est soumise à une formation et donne lieu à la délivrance d'un certificat permettant de la pratiquer en étant titulaire du permis de chasser validé.

La chasse au sanglier ferme le 21 janvier 1996, mais des prolongations sont accordées jusqu'au 4 février sur les cantons de Lodève et de Lunas. Les dégâts atteignent 1,9 million de francs (292 000 €) pour 400 dossiers indemnisés.

Très pratiquée aux États-Unis, la chasse à l'arc commence à se pratiquer en France.

DANS LE NUMÉRO 22 D'AVRIL 1996

Une manifestation réunissant 5000 chasseurs a lieu à Nîmes pour réclamer le classement nuisible du pigeon ramier. Une nouvelle réglementation sur les armes impose une déclaration en préfecture des fusils semi-automatiques et à pompe ainsi que les carabines à canon rayé.

10 000 sangliers prélevés durant la saison de chasse. C'est le chiffre qui ressort de l'analyse des carnets de battue. Au chapitre des nécrologies Jacques Delbosc, garde de l'ONCFS dans notre département et deux gardes nationaux abattus par un braconnier à Canjuers, dans le Var.

DANS LE NUMÉRO 23 DE JUILLET 1996

À Olonzac, l'Assemblée Générale de la Fédération réclame la modification de la directive Oiseaux 79-409

Agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires ruraux, chasseurs et pêcheurs forment un front commun du monde rural pour dénoncer les conditions dans lesquelles ont été établis les périmètres des sites Natura 2000 en région.

Décès de Lucien Trilles, Président de l'ANCLATRA et ex-président de la Fédération des Chasseurs du Gard.

Les directives européennes (Oiseaux et Habitats) sur la sellette.



DANS LE NUMÉRO 24 D'OCTOBRE 1996

Le Salon Chasse-Pêche-Nature de Saint Gély-du-Fesc souffle ses 10 bougies en présence du maire Georges Vincent et de Gérard Saumade, président du Conseil Général.

La Fédération des Chasseurs tient salon sur la 48^e foire internationale de Montpellier avec une exposition d'oiseaux, de mammifères, de peintures et de sculptures.

LA SAISON 1995/1996 EN CHIFFRES

Nombre de gardes de l'ONCFS (garderie départementale 34) : **20**

Nombre de lieutenants de loupeterie dans l'Hérault : **20**

Nombre d'analyses effectuées par le réseau SAGIR en France : **2 000**

Nombre de chasseurs en Languedoc-Roussillon : **90 000**

Superficie du GIC des Capitelles : **10 000 hectares**

Nombre de visiteurs sur le salon "Chasse-Pêche-Nature" de Saint-Gély : **20 000**

Nombre de communes du département impactées par le Natura 2000 : **139**

Nombre de sangliers tués entre le 15 août et l'ouverture générale de septembre : **1 200**

Nombre de sangliers tués durant les prolongations dans les 2 cantons de l'Hérault : **800**

Record de poids d'un sanglier tué par Jean Fraisse de Siran : **160 kilos**

VITICULTURE

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage



#ProduitEnOccitanie

L'OCCITANIE, 1^{RE} RÉGION VITICOLE DE FRANCE*

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée cultive la plus grande superficie viticole au monde pour les appellations d'origine (273 000 hectares de vignes), qui dessinent harmonieusement les paysages. La grande diversité des terroirs régionaux nous offre une carte des vins riche et variée : rouges, blancs, rosés, muscats, vins doux naturels qui sont exportés dans le monde entier et font de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée la première région exportatrice française.

* En superficie, pour les vins sous appellation d'origine (IGP et AOP)



@occitanie | la region.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée